



Lycée Victor BERARD

35 quai Aimé Lamy

BP 70087

39403 MOREZ cedex

03 84 34 17 00

DOSSIER D'INSCRIPTION BTS SCOLAIRE

Année scolaire 2025 – 2026

Dossier à rendre COMPLET jusqu'au 22 août 2025

Par voie postale à :

Lycée Victor Bérard

Secrétariat élèves

35 quai Aimé Lamy

39400 Hauts de Bienne, Morez

Documents à fournir pour valider votre inscription

- ☐ 1 photo d'identité pour l'intendance **uniquement pour les élèves internes et demi-pensionnaires** (merci d'indiquer nom et prénom de l'élève au dos)
- ☐ La fiche de renseignement **soigneusement complétée**
- ☐ La copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité (**sur une seule page**)
- ☐ La copie de la journée de défense et de citoyenneté (JDC, JAPD) ou du recensement pour les élèves de plus de 16 ans et de nationalité française
- ☐ La copie du baccalauréat
- ☐ La fiche intendance
- ☐ La fiche d'urgence
- ☐ Le document droit à l'image signé

Documents facultatifs

- ☐ L'adhésion à la maison des lycéens, accompagnée d'un chèque de 11 euros.
- ☐ La participation à la caisse de solidarité : un chèque de 3 euros libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée de Morez (peut servir à venir en aide à des élèves et des étudiants dans le besoin par exemple).

Ces cotisations sont facultatives, toutefois, l'attention est attirée sur leur caractère de solidarité et de mutualisation, de plus la maison des lycéens contribue aux divers voyages et activités organisés au cours de l'année.

Merci de noter au dos des chèques les nom et prénom de l'élève.

DATES DE RENTRÉE 2025

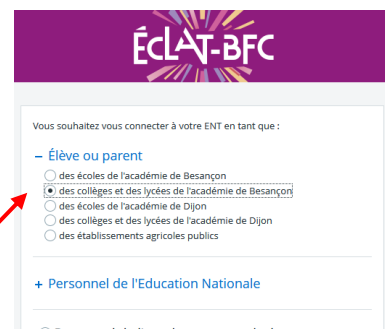
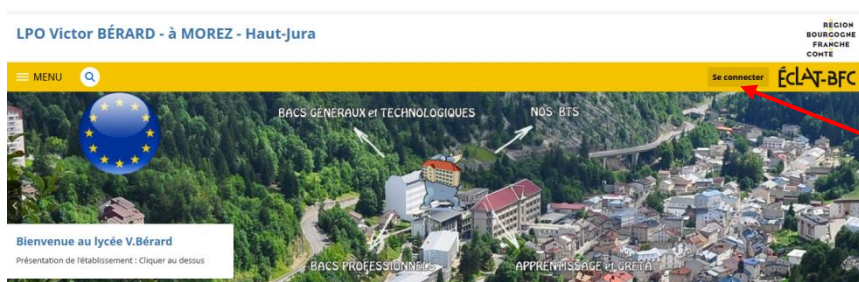
Classes	Jour de rentrée	Heure de rentrée	Prise en charge profs principaux responsables	Intervention équipe de direction Amphi Monneret	Reprise de l'EDT habituel
BTS 1 ^{ère} année scolaire	Lundi 1 ^{er} septembre	14h00	14h00-17h00	14h30-15h30	Mardi 2 septembre 7h55
BTS 1 ^{ère} année apprentis OL	Lundi 1 ^{er} septembre	7h55	8h00-10h00	14h00- 15h00	Mardi 2 septembre 7h55
BTS 2 ^{ème} année apprentis OL	Lundi 1 ^{er} septembre	7h55	8h00-10h00	13h30 15h00	Mardi 2 septembre 7h55
BTS apprentis CIM1 et CIM2	Lundi 8 septembre	7h55	8h00-9h00	9h00-9h30	Lundi 8 septembre 9h30
BTS 2 ^e année scolaire	Mardi 2 septembre	7h55	8h00-9h30	9h30-10h	Mardi 2 septembre 10h00

Le lycée accessible depuis internet

- Le site internet du lycée : <http://www.lycee-morez.fr/>

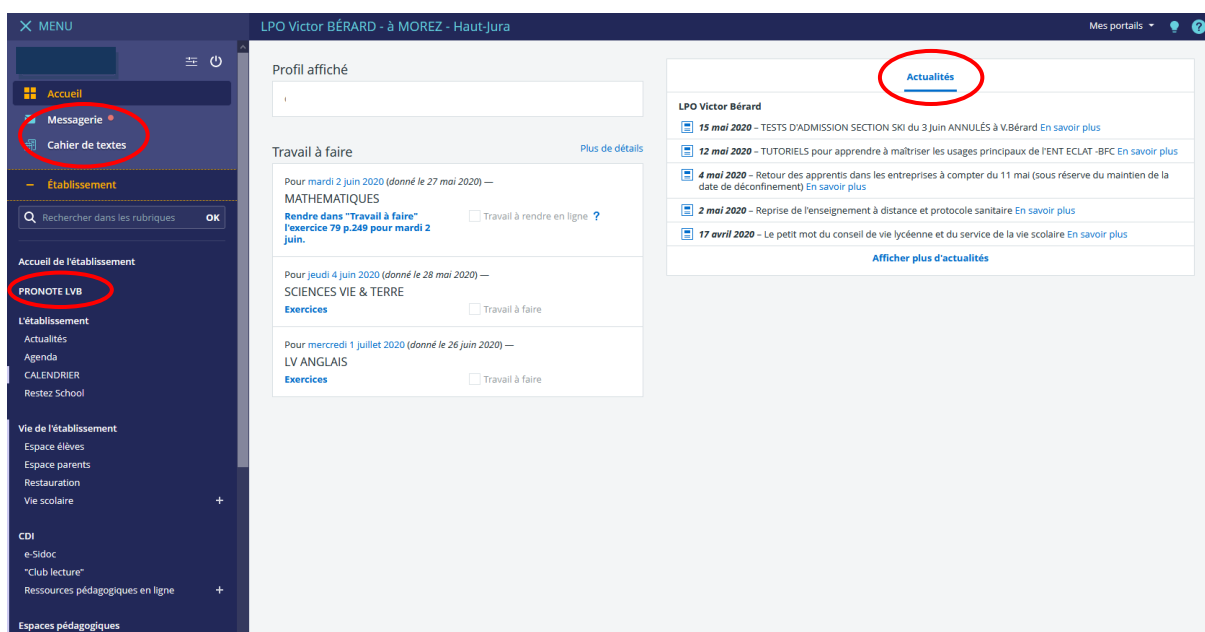
- Le portail **ECLAT-BFC** du lycée : <https://lyc-vberard-morez.eclat-bfc.fr>

Depuis ce portail vous pouvez vous connecter en tant que parents avec l'identifiant et le code qui vous seront envoyés dès la première quinzaine de septembre par mail (pensez à bien renseigner une adresse mail valide lors de l'inscription de votre enfant).



Lorsque vous serez connectés vous pourrez accéder :

- Aux téléservices : pour payer vos factures en ligne (via l'onglet Mes Applications).
- Au cahier de texte de votre enfant,
- Au logiciel *Pronote* (résultats, absences, ...),
- A une messagerie interne,
- A toutes les informations du lycée.



Conservez bien votre identifiant et votre code.

Pensez à vous connecter régulièrement pour suivre la scolarité de votre enfant !

Liste des professions et des catégories socioprofessionnelles

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés